

nouvelles



Édition spéciale
Juillet 1997

Montréal Crowne Plaza Centre-Ville et Méridien : **VICTOIRES DE LA CSN !**

La CSN est satisfaite de la vente de l'hôtel de Place Desjardins

Importante victoire syndicale au Crowne Plaza

Ces titres en disent long sur l'appui qu'apporte la CSN à des groupes de travailleuses et de travailleurs qui décident de se battre pour leur emploi, leurs droits et leur syndicat.

Un appui indéfectible

En juin 1997, deux événements sont venus à nouveau confirmer que la CSN s'est imposée comme la centrale syndicale la plus importante dans l'industrie hôtelière, celle qui est la plus apte à défendre et à promouvoir les droits et les intérêts des travailleuses et des travailleurs. Après 43 mois d'une lutte épique, des employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal (420, Sherbrooke Ouest) retrouvent leur travail. Congédiés la veille de Noël 1993, ils



retrouvent au travail la tête haute. Avec un syndicat CSN ! Avec une convention collective ! De plus, après 18 mois, les travailleuses et les travailleurs de l'hôtel Méridien de Montréal ont vu se dissiper leur angoisse. Les nouveaux propriétaires de l'hôtel du Complexe Desjardins à Montréal, Carnival Hotels & Resorts, assurent leur emploi, maintiennent leur convention collective en vigueur et reconnaissent leur syndicat CSN !

Les syndiqué-es conservent leur emploi

L'hôtel du Complexe Desjardins de Montréal, l'ex-Méridien, a été vendu. Les emplois sont sauvés. La convention collective est maintenue et le syndicat reconnu. En appui aux employé-es du Méridien, 1500 délégué-es de la CSN, en congrès à Montréal, ont formé, le 22 mai 1996, une véritable chaîne humaine autour de l'hôtel.



Après 43 mois d'une lutte héroïque, les employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal (420, Sherbrooke Ouest) reprennent leur travail, avec une convention et un syndicat CSN.

Vente de l'hôtel Méridien : **LES SYNDIQUÉ-ES SATISFAITS !**

Après avoir affiché la bannière Méridien durant 20 ans, l'hôtel du Complexe Desjardins à Montréal est passé, à la fin du mois de juin, entre les mains de Carnival Hotels & Resorts. C'est au printemps 1996 que Place Desjardins Inc. avait annoncé son intention de mettre un terme au contrat la liant au groupe Méridien. La décision a semé l'inquiétude dans les rangs des 300 travailleuses et travailleurs syndiqués, qui craignaient de perdre leur emploi et leurs droits. Dix-huit mois plus tard, ils crient victoire.

Fin heureuse d'une longue saga

«Dans la foulée de la transaction intervenue entre Place Desjardins et Carnival, nous avons obtenu que les travailleuses et les travailleurs syndiqués de l'hôtel du Complexe Desjardins à Montréal conservent leur emploi et leurs conditions de travail. Cela met ainsi fin à une longue saga, un combat que nous avons amorcé au printemps 1996 pour que les 300 employé-es gardent leur emploi et préservent leurs droits. L'annonce d'un investissement de 12 millions \$ fait par Carnival, c'est intéressant pour l'avenir.»

C'est ainsi que la présidente de la Fédération du commerce de la CSN, Lise



Poulin, a salué, le premier juillet, l'entente convenue entre Place Desjardins Inc. (PDI) et Carnival Hotels & Resorts, qui prend en main la destinée de l'hôtel du Complexe Desjardins.

Droits et emploi

Carnival Hotels & Resorts reconnaît le syndicat, affilié à la Fédération du commerce de la CSN (FC-CSN), les emplois syndiqués, ainsi que la convention collective en vigueur, mettant ainsi fin aux procédures entreprises devant le commissaire du Travail ou le Tribunal du travail. Presque tous les emplois syndiqués sont donc assurés ! Depuis plusieurs mois, des discussions ont eu lieu entre le syndicat et les éventuels propriétaires. Une des conditions d'achat de l'hôtel était la volonté de Carnival de fermer la buanderie. Malgré la fermeture annoncée pour novembre 1997, les syndiqué-es touchés ont

obtenu des primes de licenciement équivalent à 30 mois de salaire. Quant à la convention collective, elle vient à échéance à la fin du mois de juin 1999.

Le syndicat sera donc accrédité auprès du propriétaire de l'hôtel. D'ailleurs, dans le cadre des négociations du secteur de l'hôtellerie, l'an dernier, la Fédération du commerce de la CSN s'est assurée auprès des propriétaires d'hôtels, entre autres ceux du réseau des hôtels des Gouverneurs et du Westin Mont-Royal, que l'emploi et les droits des travailleuses et des travailleurs, ainsi que les syndicats CSN soient maintenus en cas de changement de gestionnaires ou de vente.

Rappel des faits

Au printemps 1996, Place Desjardins Inc. avait annoncé qu'elle mettrait fin au contrat la liant au groupe Méridien à compter du 26 mai de la même année.

Conférences de presse, manifestations publiques et recours juridiques ont ponctué la lutte des 300 travailleuses et travailleurs de l'hôtel Méridien de Montréal au cours des 18 derniers mois. Mission accomplie ! Ils conservent leur emploi, avec une convention et un syndicat CSN. Le président de la CSN, Gérald Larose, s'adressant à 1500 congressistes de la centrale syndicale, le 22 mai 1996, devant le Méridien.

PDI avait aussi annoncé que trois sous-traitants et un gestionnaire devaient prendre les opérations en main. Inquiets pour leur avenir et leurs conditions de travail, les syndiqué-es, appuyés en cela par la CSN et la Fédération du commerce, ont amorcé une lutte sur plusieurs fronts : public et juridique. Tant et si bien qu'en juin 1996, la CSN et la Fédération du commerce ont obtenu une injonction qui faisait en sorte de maintenir l'emploi des 300 syndiqué-es de l'hôtel, leurs conditions de travail et le syndicat, le temps qu'un commissaire du Travail ou le Tribunal du travail tranche la question à savoir qui est le véritable employeur. L'achat par Carnival Hotels & Resorts de l'hôtel du Complexe Desjardins et son engagement à reconnaître le syndicat et la convention collective viennent donc sceller l'issue de ce conflit qui a fait couler beaucoup d'encre.

Congédiés la veille de Noël 1993

DES EMPLOYÉ-ES DU HOLIDAY INN CROWNE PLAZA CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL RETOURNENT AU TRAVAIL !

«Un combat héroïque des employé-es», affirme *Gérald Larose*

Une fois passé le choc d'apprendre, la veille de Noël 1993, qu'ils perdent leur emploi, les travailleuses et les travailleurs du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal (420, Sherbrooke Ouest) se sont organisés. Avec le soutien de la CSN et de la Fédération du commerce de la CSN, ils ont alors entrepris le combat de leur vie. Quarante-trois mois plus tard, les employé-es du Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal ont gagné !

Quelque 70 employé-es de l'hôtel Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal seront rappelés au travail progressivement, au plus tard dans la semaine du 21 juillet. Congédiés la veille de Noël 1993, ils retrouveront enfin leur emploi, après 43 mois d'une lutte épique, largement médiatisée. Le retour au travail s'effectuera dans le respect de l'ancienneté.

Le 18 juin 1997, les employé-es se sont prononcés, à scrutin secret, à 67 % en faveur d'une entente globale intervenue entre, d'une part, La Compagnie

109454 Canada Inc. et La Compagnie 2985420 Canada Inc. et, d'autre part, le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Holiday Inn Centre-Ville (CSN).

L'accord prévoit :

- la reconnaissance par les compagnies à numéro 109454 Canada Inc. (propriétaire de l'hôtel) et 2985420 Canada Inc. (gestionnaire de l'hôtel) de l'accréditation du syndicat, ainsi que la signature de la convention collective intervenue entre les parties;

- qu'au plus tard dans la semaine du 21 juillet les employé-es seront, dans le respect de l'ancienneté, rappelés progressivement au travail;
- que la convention collective entre en vigueur le jour de sa signature et se termine le 15 septembre 2002;
- que le salaire des préposé-es aux chambres et des équipiers sera de 11,06 \$ l'heure à la signature et atteindra 11,85 \$ l'heure d'ici quatre ans.

Dans l'industrie hôtelière, les changements de gestion-

naires sont nombreux. Aussi, le fait de pouvoir lier le propriétaire et le gestionnaire de l'hôtel, comme c'est le cas ici, assure désormais que les droits des employé-es seront protégés et que les syndicats resteront en place, en cas de changements.

Un conflit historique

De 180 employé-es syndiqués qu'ils étaient au début de ce conflit historique dans l'industrie hôtelière, ils seront 70 dorénavant à reprendre leurs fonctions au Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal. Depuis le début ▶



Conférence de presse de la CSN le 19 juin : la présidente de la Fédération du commerce de la CSN, Lise Poulin, le président de la CSN, Gérald Larose, et la présidente du Syndicat du Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal, Wadia Laouis, expliquent les détails de l'entente historique intervenue entre les parties syndicale et patronale.

Beau temps mauvais temps, les employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal ont maintenu les lignes de piquetage durant 42 mois. À Noël 1994, ils ont fait une vigile pour signaler le premier anniversaire de leur lutte pour l'emploi et la dignité. Il y a eu d'autres vigiles par la suite.





du conflit, des employé-es se sont replacés, d'autres bénéficient du Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA), certains ont choisi de ne pas revenir à l'hôtel et quelques-uns sont décédés.

Pourquoi un règlement ?

Comment expliquer ce coup de théâtre, après 43 mois ? «L'accord intervenu au Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville est l'histoire tout d'abord de la combativité et de la ténacité des employé-es. C'est même héroïque de leur part. Ce n'était pas un conflit ordinaire. Congédiés en 1993, ils n'ont pas lâché prise, croyant toujours en la justesse de leur cause et en la justice», affirme le président de la CSN, Gérald Larose.

Cette histoire est aussi celle de l'appui indéfectible de la CSN, de la Fédération du commerce et des syndicats affiliés à l'endroit des travailleuses et des travailleurs qui décident de se battre. La CSN et ses organismes

ont assumé tous les frais juridiques inhérents à une telle lutte. Les employé-es ont été soutenus financièrement par le Fonds de défense professionnelle (FDP) de la centrale syndicale. En tout, c'est un million de dollars que la CSN a investi dans cette lutte. Enfin, il y a aussi la volonté des parties d'en arriver à un règlement négocié satisfaisant plutôt que de poursuivre les procédures pendant plusieurs années encore devant les tribunaux.

Le coeur du conflit

Au coeur même de cette lutte, il y avait une bataille pour la reconnaissance syndicale. Et l'accord conclu entre les parties rétablit les droits syndicaux de ces travailleuses et travailleurs.

Campagne pour restaurer l'article 45

La CSN continuera sa campagne dans le but de restaurer l'article 45 du Code du travail pour faire en sorte, désormais, que cet article, qui comprend des trous béants, protège complètement l'accréditation syndicale, la convention collective et les emplois syndiqués en cas de changement de gestionnaires ou de vente. Il faut éviter que d'autres travailleuses et travailleurs vivent des situations semblables à celles des employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville et du Méridien.

Pour nous joindre

BAIE-COMEAU	(418) 589-2069
CHANDLER	(418) 689-2294
CHIBOUGAMAU	(418) 748-2631
DRUMMONDVILLE	(819) 478-8158
GRANBY	(514) 372-6830
GRANDE-ILE	(514) 371-5555
HULL	(819) 771-7447
ILES-DE-LA-MADELEINE	(418) 986-5880
JOLIETTE	(514) 759-0762
LEBEL-SUR-QUÉVILLON	(819) 755-4856
MONTRÉAL	(514) 598-2283
QUÉBEC	(418) 647-5810
RIMOUSKI	(418) 723-7811
ROUYN-NORANDA	(819) 764-9541
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	(418) 549-9320
SAINT-HUBERT	(514) 656-1291
SAINT-HYACINTHE	(514) 261-1261
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	(514) 346-4500
SAINT-JÉROME	(514) 438-4196
SEPT-ILES	(418) 962-5571
SHAWINIGAN	(819) 536-4433
SHERBROOKE	(819) 563-6515
SOREL	(514) 743-5502
THETFORD-MINES	(418) 338-3159
TROIS-RIVIERES	(819) 378-5419
VAL D'OR	(819) 825-6137
VICTORIAVILLE	(819) 751-2010

VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN
QUI VEUT SE SYNDIQUER ?

VOUS VOULEZ VOUS SYNDIQUER À LA CSN ?

BIENVENUE À LA CSN !

**La CSN:
toujours
un plus**

